

COMMUNE DE MEZERAY

COMPTE RENDU INTÉGRAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

<u>Date de convocation</u> :	18/03/2021
<u>Membres en exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	17
<u>Votants</u> :	18

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, **s'est réuni le LUNDI 29 MARS 2021 à 20 H 00 à la salle Thérèse TRIDON**, sous la présidence de Hervé FONTAINEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BOURNEUF – COURTABESSIS Véronique, CHALUMEAU Jacky, MALATERRE Sandrine, MARTIN Edwige, RAULT Marie Claire, CHARLOT Benjamin, ESNAULT Véronique, COURANT Christophe, FINAT Estelle, LEZE Chantal, EMERY Sylvain, HEUZARD Benoit, DELCROS Thibaut, WHITE Elisabeth, Anthony BRISSAULT, Karine LOISEAU.

Absent excusé : Claude CLEMENT pouvoir à **Véronique BOURNEUF - COURTABESSIS**

Absent non excusé : AIGLEMONT Martial.

Secrétaire de séance : Madame Marie Claire RAULT a été élue secrétaire de séance.

I) FINANCES

1.1 Vote du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire doit quitter la salle des délibérations car le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Après un vote, la présidence est assurée par Madame Marie Claire RAULT, 1^{ère} Adjointe.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie Claire RAULT, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Hervé FONTAINEAU, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- FONCTIONNEMENT

	Résultat n-1	Exercice 2020	Total
DEPENSES		1 051 183.99	1 051 183.99
RECETTES	72 918.46	1 441 015.31	1 513 933.77
RESULTAT			+ 462 749.78

- INVESTISSEMENT

	Excédent ou déficit n-1	Exercice 2020	Total
DEPENSES		899 874.27	899 874.27
RECETTES	563 874.94	470 343.85	1 034 218.79
RESULTAT			+ 134 344.52

- RESTES A REALISER

	Exercice 2020	Total
DEPENSES	779 500	
RECETTES	273 500	
RESULTAT		- 506 000

- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

1.2 Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut déterminer l'affectation du résultat de l'année précédente (2020) :

- FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 : + 389 831.32
Excédent de l'année 2019 : + 72 918.46

TOTAL GENERAL : + 462 749.78

- INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020 : - 429 530.42
Excédent de l'année 2019 : + 563 874.94

Excédent l'ANNEE 2020 : + 134 344.52

- RESTES A REALISER

RAR en Dépenses : 775 500
RAR en Recettes : 273 500

- 506 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide d'affecter une somme de 134 344.52 € au profit du compte 001 pour combler partiellement le déficit des RAR de l'année 2020.**
- **D'imputer la somme de 371 655.48 € au 1068 pour équilibrer la section d'investissement notamment les RAR.**
- **De virer la somme de 91 094.30 au 002, excédent antérieur reporté (002)**

1.3 Vote du Compte de gestion 2020

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes ces dépenses et recettes sont justifiées :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par les Comptables du Trésor, Madame Annie PANNEFIEU (Janvier à Septembre) et Monsieur Serge CIGANA (de Octobre à Décembre 2020), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.4 Demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil Régional subventionne la réhabilitation des bâtiments communaux (amélioration thermique, rénovation énergétique). Cette année, la collectivité va engager un important programme de réhabilitation de ses bâtiments communaux (pose de panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, réfection des toitures remplacement de menuiseries).

Les opérations retenues sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

OPERATIONS	BUDGET ALLOUE TTC	REMARQUES
1) Panneaux photovoltaïques à la cantine et la salle Thérèse TRIDON + Démoussage + Bouchage	38 170.02 €	A affiner pour la cantine
2) Chauffage salle Thérèse TRIDON	16 706.02 €	Pompe à chaleur
3) Volets Logements Rue du Stade	11 430.63 €	Changement
4) Toiture salle Thérèse TRIDON	24 645.97 €	Réfection complète
5) Couverture cantine scolaire	28 552.56 €	Réfection complète
6) Toiture logements 42 bis Rue Principale	14 086.50 €	Réfection complète
7) Réfection muret à côté de la caserne	28 152.00 €	
8) Clôture séparative entre le voisin et la salle d'activités	15 330.00 €	
9) Rideaux occultant au primaire	3 298.32 €	
10) Toiture de la chaufferie	4 552.66 €	Réfection complète
11) Peinture du hall de la maternelle	5 092.44 €	Isolation
12) Vidéo + Alimentation élec.	4 816.03 €	
13) Rampes accessibilité école	7 634.40 €	Mise aux normes
14) Mobilier dans les salles	10 438.91	

TOTAL GENERAL TTC : 212 906.46 € (177 422.05 € H.T.)

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **D'ACCEPTER** le programme des travaux ci-dessus ainsi que le plan de financement :

& 177 422 € H.T.

- Subvention du Conseil Régional : **35 484.00 €**
- Fonds propres de la commune ou emprunt : **141 938 € H.T.**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer au titre du plan de relance une subvention auprès des services du Conseil Régional

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le programme et le montant des travaux proposés par Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du plan de relance.

1.5 Convention de relance Territoire – Département 2020/2022

Comme le Conseil Régional, le Département a mis en place un plan de relance et propose à la collectivité de signer une convention. Le Département souhaite maintenir à un niveau élevé son effort en faveur des projets locaux et conforter ainsi les communes et communautés de communes comme échelon indispensable de proximité dans l'organisation territoriale pour :

- Anticiper les enjeux d'avenir et répondre aux disparités de développement des différents bassins de vie
- Stimuler l'initiative et l'investissement public local
- Optimiser le soutien Départemental en le conjuguant à des priorités d'actions partagées

Une enveloppe territoriale est calculée sur la durée 2020/2022 pour chaque commune (**34 000 € pour la commune**). La répartition s'appuie sur le nombre d'habitants, le potentiel et l'effort fiscal. Le taux de base est de 18 € par habitant, majoré à 25 € pour les communes de moins de 1000 habitants au potentiel financier inférieur à la moyenne nationale de la strate et ayant un effort fiscal supérieur à la moyenne nationale de la strate.

& Attractivité du territoire : infrastructure, mobilité et environnement

Cette thématique pourrait faire l'objet de la convention avec le Département.

-DESCRIPTIF DU PROJET :

Le Conseil Municipal a décidé d'améliorer la sécurité routière en agglomération notamment à proximité des deux écoles (plus de 190 élèves) et de la garderie périscolaire. En effet, récemment, un poids lourd s'est déporté très près de l'école maternelle et a fortement détérioré les rambardes de sécurité avec sa remorque. Il est aisé de comprendre la frayeur et l'inquiétude des parents d'élèves.

La création d'un plateau est envisagée près de l'école maternelle et un ralentisseur sera créé devant l'école primaire. L'investissement est programmé sur deux routes départementales situées en agglomération et qui sont très fréquentées.

L'agglomération a déjà été sécurisée (coussins « Berlinois ») mais manifestement, le résultat n'est pas à la hauteur des espérances. Le coût de l'investissement sera de **41 713.50 € H.T.** et l'entreprise COLAS devrait normalement être chargée des travaux après le consentement des autorités départementales compétentes. Le projet a déjà été exposé à Monsieur DUBOIS Stéphane de l'ATD, qui l'a avalisé oralement.

A la sortie du centre bourg, une voie douce sera aménagée, ce qui va sécuriser encore plus ce secteur sensible. Voie qui sera empruntée par des scolaires pour se rendre à l'école ou aux arrêts de bus. Le coût de l'investissement sera de **9 042.48 € H.T.**

Un autre chemin piétonnier sera créé, route de LA FLECHE, ce qui permettra également aux scolaires et administrés de rejoindre en toute sécurité le centre bourg. L'investissement sera de **8 713.40 € H.T.**

Les deux aménagements piétons permettront à la population d'accéder aux différents services marchands ou administratifs de la commune sans emprunter un véhicule terrestre.

Les différentes opérations seront réalisées cette année et le plan de financement pourrait se présenter ainsi :

- **COÛT H.T. DE L'OPERATION** : 59 469.38 €

Plan de relance Départemental : **34 000 €**

Autofinancement : **25 469 €**

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de relance Territoire Département 2020/2022
- **D'APPROUVER** le montant des opérations projetées (aménagement routier et création de deux cheminements doux) pour un coût total de 59 469.38 € H.T.
- **D'AVALISER** le plan de financement de financement et de solliciter une subvention Départementale de 34 000 € au titre du plan de relance
- **DE S'ENGAGER** à réaliser les travaux dans les meilleurs délais, si possible, dès cette année

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de relance « Territoire – Département 2020/2022 » et avalise le montant des travaux projetés pour un coût total de 59 469.38 € HT. Le plan de financement proposé est adopté et Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention Départementale de 34 000 € au titre du plan de relance (somme prévue dans la convention).

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux dans les meilleurs délais, si possible, dès cette année.

1.5 Vote du Budget Primitif 2021

Lors de sa séance du 16 Mars dernier, la Commission des Finances a arrêté le projet de budget primitif pour l'année 2021. Budget qui avait déjà fait l'objet d'un débat d'orientation lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Depuis cette date, le document budgétaire a été modifié simplement à la marge.

Tous les éléments financiers ne sont pas encore en notre possession (fiscalité locale, dotations de l'Etat notamment la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation) mais il a semblé judicieux de le voter rapidement pour lancer les nombreux projets immobiliers programmés.

Après réception de ces informations, il faudra sans doute adopter une décision modificative pour régulariser l'acte budgétaire, principe de la sincérité des comptes.

Le budget primitif 2021 se présente donc ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

N° compte	LIBELLE	Prévu BP 2020	Situation 31/12/2020	Proposition BP 2021	OBSERVATIONS
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	292 500,00	257 351,89	296 700,00	
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	161 000,00	147 196,10	176 500,00	
60228	Vêtements de travail		1 034,78		
6042	Achat de prestations services	41 000,00	37 630,98	50 000,00	COVID -
60611	Eau et Assainissement	8 000,00	7 672,68	8 000,00	
60612	Energie - Electricité :	30 000,00	23 590,12	29 000,00	COVID -
60621	Combustibles : Fioul	22 000,00	22 790,67	28 000,00	COVID -
60622	Carburants	3 000,00	2 813,56	3 000,00	
60623	Alimentation :	2 500,00	2 062,16	2 500,00	
60631	Produits d'entretien des bâtiments	14 000,00	10 094,84	12 000,00	COVID +
60632	Acquisition divers petits matériels	11 000,00	18 723,80	12 000,00	Masques
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	5 656,95	8 000,00	
60636	Vêtements de travail	1 000,00	840,11	1 000,00	
6064	Fournitures de bureau	2 500,00	2 960,26	3 000,00	
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	11 149,69	10 000,00	
6068	Autres fournitures	8 000,00	175,50	10 000,00	Dépenses imprévues
61	SERVICES EXTERIEURS	69 000,00	58 109,56	63 000,00	
611	Contrats de prestations				
6135	Locations photocopieurs, matériel voirie et SATAS	1 000,00	846,98	1 000,00	
61521	Terrains : espace boisé	-3 000,00	1 101,76		
61522	Entretien bâtiments				
615221	Bâtiments publics	15 000,00	4 497,38	13 000,00	
61523	Entretien voies et réseaux				
615231	Voiries	8 000,00	7 221,10	8 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	4 783,19	4 500,00	
61558	Ent.divers matériels Sce Technique (autres que véhicules)	5 000,00	4 559,76	5 000,00	

N° compte	LIBELLE	Prévu BP 2020	Situation 31/12/2020	Proposition BP 2021	OBSERVATIONS
6156	Contrats maintenance : Bâtiments, Copieurs, Logiciels, Eclairage Pu.	20 000,00	18 174,66	19 000,00	
616	Primes d'assurance des bâtiments				
6161	Multirisques	17 000,00	16 477,25	11 500,00	
6182	Documentation générale et technique	500,00	387,48	500,00	
6184	Frais de formation	1 000,00		500,00	
6188	Autres frais divers		60,00		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 500,00	41 983,23	46 200,00	
6218	Autre personnel extérieur				
6225	Indemnité comptable et régisseur				
6226	Hono.géomètre,notaire et DDE	11 000,00	10 035,25	9 000,00	
6228	Divers	500,00	125,95	500,00	
6231	Avis dans la presse (enq. publique : modification POS)		138,00		
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	10 344,90	15 000,00	
6237	Publications	5 000,00	4 535,30	5 000,00	
6247	Transports collectifs				
6248	Divers (transports)	4 000,00			
6251	Voyages et déplacement du personnel	500,00	200,81	500,00	
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	2 479,39	3 500,00	COVID -
6262	Frais de télécommunications	6 500,00	7 833,30	7 000,00	Abonnement GSM
627	Services bancaires	500,00	100,83	200,00	
6281	Cotisations Associations des Maires (France et Canton)	1 000,00	899,96	1 000,00	
6283	Nettoyage des locaux		2 184,00	1 000,00	COVID avant reprise
6284	Redevance services rendus	3000,00	3 105,54	3 500,00	
6288	Autres :				
63	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	11 000,00	10 063,00	11 000,00	
63512	Taxes Foncières (dont OM)	11 000,00	10 063,00	11 000,00	
6355	Taxes et impôts véhicules				
012	CHARGES DE PERSONNEL	497 300,00	496 870,35	504 500,00	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	24 000,00	23 052,27	47 000,00	
621	Personnel extérieur service : personnel API				

N° compte	LIBELLE	Prévu BP 2020	Situation 31/12/2020	Proposition BP 2021	OBSERVATIONS
6218	Autre personnel extérieur	24 000,00	23 052,27	47 000,00	
63	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	0,00	5 294,97	5 500,00	
6332	Cotisations versées au FNAL		273,86		
6336	Cotisations au Centre de Gestion et au CNFPT		5 021,11	5 500,00	
64	CHARGES DE PERSONNEL	473 300,00	468 523,11	452 000,00	
6411	Personnel titulaire	473 300,00	447 823,88	452 000,00	
6413	Personnel non titulaire				
64131	Rémunération principale				
6451	Cotisations à l'URSSAF				
6453	Cotisation Caisses de retraite : CNRACL et IRCANTEC				
6454	Cotisations à l'ASSEDIC				
6455	Cotisations assurances du personnel : GROUPAMA		17 731,23		
6456	Cotisations FNC Supplément Familial		2 968,00		
6458	Cotisations autres organismes sociaux : CNAS				
6475	Médecine du travail, pharmacie				
014	ATTENUATION DE CHARGES	94 000,00	93 495,00	97 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	94 000,00	93 495,00	97 000,00	
7391171	Dégrèvement taxe foncière			2 000,00	
7391173	Dégrèvement TP et de la CET				
73923	Reversements sur FNGIR	94 000,00	93 495,00	94 000,00	
739211	A.C. négative			1 000,00	
42	OPERATION D'ORDRE	0,00	0,00	4 414,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	4 414,00	
6811	Amortissement			4 414,00	
676	Différence sur réalisation				
064	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	
064	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	
64731	Versement allocation chômage				
065	AUTRES CHARGES DE GESTION	131 000,00	121 629,15	140 120,00	
6531	Indemnités Elus	58 000,00	58 718,49	65 000,00	
6533	Cotisations de retraite élus	5 500,00	2 466,29	5 000,00	
657362	Non Valeur	500,00		1 500,00	

N° compte	LIBELLE	Prévu BP 2020	Situation 31/12/2020	Proposition BP 2021	OBSERVATIONS
657362	Subvention C,C,A,S,	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
6541	Admission en non valeur				
6553	Contingent Service Incendie	29 000,00	28 112,00	28 620,00	
65548	Contrib° org, regroupé : SALLE DES SPORTS de MALICORNE	16 000,00	15 433,00	18 000,00	15 528
65888	Hôpital LE BAILLEUL		1,93		769
65738	Autres organismes publics	4 000,00	117,44		
6574	Subventions Associations	16 000,00	14 780,00	20 000,00	COVID -
66	CHARGES FINANCIERES	26 000,00	21 917,64	26 094,00	
6611	Intérêts emprunts et dettes				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 000,00	21 917,64	26 094,00	
6615	Interêts des comptes courants				
668	Autres charges financières				
6688	Autres				
67	CHARGES EXCETPIONNELLES	9 000,00	60 707,25	1 000,00	
6718	Autres charges exceptionnelles				
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	1 000,00		1 000,00	
6811	Amortissement	4 500,00	4 414,00		
675	Valeur comptable immobilisations cédées		53 549,15		
678	Autres charges exceptionnelles	3 500,00	2 744,10		Annulation loyer
73	IMPÔTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	
739113	Reversement conv de fiscalité				
739116	Reversement Taxes (GIR+J,A,)				
7391171	Dégrèvement jeunes agriculteurs				
73923	Reversement GIR				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	422 300,00		399 766,00	
022	DEPENSES IMPREVUES			0,00	
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 472 100,00	1 051 971,28	1 469 594,00	

Section de FONCTIONNEMENT

RECETTES

N° compte	LIBELLE	Prévu BP+DM 2020	Situation 31/12/2020	Proposition BP 2021	Observations
002	EXCEDENT ANTERIEUR	72 918,46	0,00	91 094,30	
002	Excédent antérieur reporté (n-1)	72 918,46		91 094,30	
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 600,00	18 467,67	6 000,00	
6419	Remboursement rémunération personnel par assurance	10 600,00	16 343,67	4 000,00	
6459	Remboursement sur charges de personnel	2 000,00	2 124,00	2 000,00	
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	16 741,28	0,00	
7761	Différences/réalisations		16 741,28		Moins value camion et ZA
64	CHARGES DE PERSONNEL		0,00	0,00	
6479	Remboursement sur autres				
70	PRODUITS DES SERVICES	111 581,54	89 798,45	118 500,00	
7022	Coupe de bois				
70311	Concessions dans le cimetière	2 000,00	1 950,00	2 000,00	
70323	Rdvce occupat° domaine public (France Telecom)	2 600,00	2 734,04	2 700,00	
70848	Divers : SDIS	2 700,00	2 113,70	2 800,00	
7067	Redevances périscolaires : cantine et garderie	82 081,54	62 320,80	90 000,00	
70846	aux gfp de rattachements				
7088	Photocopies	200,00	144,50		
70878	APC+SAEP+PAVE	22 000,00	20 535,41	21 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	537 500,00	559 872,00	555 000,00	
73111	Contributions directes : Impôts locaux	462 000,00	460 989,00	463 000,00	
7318	Autres impôts		696,00		
73112	Fiscalité				
73211	Fiscalité locale		275,00		
7318	Autres impôts locaux (TP)				
7321	Attribution de compensation				
73223	Etat - compensation TH, FPIC	21 500,00	42 032,00	36 000,00	
7336	Droits de place				
7343	Taxe sur les pylônes électriques	54 000,00	55 880,00	56 000,00	
73681	Emplacement publicitaire				
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation				

N° compte	LIBELLE	Prévu BP+DM 2020	Situation 31/12/2020	Proposition BP 2021	Observations
739113	Reversements conv, de fiscalité				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	634 500,00	639 755,57	624 999,70	
7411	Dotation forfaitaire ETAT : Subvention de l'Etat	218 000,00	217 680,00	217 000,00	
74121	Dotation solidarité rurale 1	267 000,00	267 048,00	270 000,00	
7478	Autres organismes	5 000,00	5 691,23		CAF
74127	Dotation nationale péréquation TP	74 000,00	73 941,00	71 000,00	
744	FCTVA	2 000,00	1 759,24	1 000,00	
747	Participations diverses de l'Etat	3 500,00	3 535,00		
74718	Autres subventions ETAT				
7478	Autres		178,23		
7482	Droits de mutations	27 000,00	31 752,18	29 000,00	
74832	Compensation perte taxe additionnelle	8 000,00	6 921,69	7 000,00	
7478	Subvention		117,00		
748314	Compensation TP				
74832	Attrib° Fonds Depart. Taxe Professionnelle				
74833	Etat-Compensation Taxe Professionnelle				
74834	Etat-Compensation Taxe Foncière	7 000,00	6 999,00	6 000,00	
74835	Etat-Compensation Taxe Habitation	23 000,00	24 133,00	23 999,70	
7484	Dotation de recensement				
7488	Autres attributions, subventions				
75	PRODUITS DE GESTION	65 000,00	73 060,23	73 000,00	
752	Revenus des immeubles	65 000,00	73 059,48	73 000,00	
7588	Produits divers (Rembt avoirs et chauffage)		0,75		
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	
761	Produits de participation				
762	Produits des autres immobilisations				
764	revenus des VMP				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 000,00	41 947,24	1 000,00	
7711	Dédits et pénalités perçues	7 000,00			
773	Mandats annulés	1 000,00	1 504,77	1 000,00	AVOIR
7718	Autres produits except. gestion	23 000,00			
7788	Retenues de garanties				
775	Produits cession immobilisation		36 807,87		Camion + ZA

N° compte	LIBELLE	Prévu BP+DM 2020	Situation 31/12/2020	Proposition BP 2021	Observations
776	Différences/réalisations				
7718	Autres produits exceptionnels	3 000,00			
7788	Produits exceptionnels	4 000,00	3 634,60		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 472 100,00	1 439 642,44	1 469 594,00	

PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR 2021

DÉPENSES

Libellés	RAR	BP 2021	TOTAL
RAR 2021 : 682 000 € Salle, 44 500 € Camion, 43 000 € Eclairage	779 500,00		779 500,00
Déficit d'investissement			0,00
Capital des Emprunts		120 000,00	120 000,00
			0,00
BÂTIMENTS			
			0,00
Salle Polyvalente : indispensable		110 000,00	110 000,00
Volets logement, rue du Stade : LAMY.		13 000,00	13 000,00
Panneaux photovol. Cantine et salle ancien Bar		35 000,00	35 000,00
Chaudière salle ancien Bar : Pompe à chaleur		17 000,00	17 000,00
Couverture salle ancien Bar : 28 000 €+ TCM (2 000) + 3 000 démoussages		33 000,00	33 000,00
Couverture cantine : 2 devis		29 000,00	29 000,00
Porte Chapelle : Fait par l'association		0,00	0,00
Atelier CHAUDEMANCHE : TCM		3 500,00	3 500,00
Muret service technique : TCM	A travailler	0,00	0,00
Plafonds, sols et peinture de 4 classes au primaire : 70 000 €	2022		0,00
Clôture salle polyvalente : HUET		17 000,00	17 000,00
Toiture Logement, 42 Rue bis Principale : 2 devis		15 000,00	15 000,00
Accessibilité école primaire		10 000,00	10 000,00

Libellés	RAR	BP 2021	TOTAL
<u>VOIRIE :</u>			
Batterie PALLENC		2 000,00	2 000,00
Aménagement route de la SUZE : LIGLET + Glissière (10 000), Equipement compté dans le BP		25 000,00	25 000,00
Aménagement route de la Croix Blanche : LIGLET		13 000,00	13 000,00
Plateau carrefour, école maternelle : COLAS (ajout 6000)		50 000,00	50 000,00
Eclairage Public "Les Mussés"			0,00
Voiture électrique S. T.		20 000,00	20 000,00
Abri bus : voir Sub. Région		5 000,00	5 000,00
			0,00
<u>MAIRIE :</u>			
Bureau des Adjoints		7 000,00	7 000,00
Rideaux Primaire		2 000,00	2 000,00
			0,00
<u>DIVERS :</u>			
Informatique Primaire	-	8 000,00	8 000,00
Autolaveuse cantine		6 000,00	6 000,00
			0,00
TOTAL	779 500,00	540 500,00	1 320 000,00

RECETTES

Libellés	RAR	BP 2021	TOTAL
RAR 2021	273 500,00		273 500,00
001 : Excédent	134 344,52		134 344,52
Affectation du résultat au 1068	371 655,48		371 655,48
<u>Virement du fonctionnement. 021</u>			
		399 766,00	399 766,00
<i>PARTICIPATION DE L'ETAT :</i>			
Récupération de la TVA (2019)		10 500,00	10 500,00
Subvention informatique		4 000,00	4 000,00
Taxe d'Aménagement		13 000,00	13 000,00
<i>DIVERS :</i>			
Amortissement		4 414,00	4 414,00
Amendes de police : ralentisseurs		8 000,00	8 000,00
Plan de relance Département : ralentisseur et liaison douce (les 2)		22 000,00	22 000,00
Plan de relance C.R. : bâtiments		22 000,00	22 000,00
Emprunt :			0,00
TOTAL	779 500,00 €	483 680,00 €	1 263 180,00 €

MANQUE :

-56 820,00

Avant le vote du Budget Primitif, Madame Véronique BOURNEUF – COURTABESSIS a présenté quelques ratios financiers. Des comparaisons ont été faites avec les communes de la même strate démographique (département, région et national). Les résultats communaux sont très satisfaisants notamment au niveau de l'endettement et de la capacité d'autofinancement. Un seul point noir, les dépenses de personnel qui dépassent légèrement la moyenne. Des pistes de réflexions seront menées pour remédier à cet état de fait.

A signaler également que l'état fiscal n°1259 n'a pas encore été communiqué. Ce document financier permet à la collectivité de voter ses taux d'imposition. Ce retard s'explique par la suppression de la taxe d'habitation et l'Etat doit instaurer un mécanisme complexe de compensation en faveur des communes.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021.

II) INTERCOMMUNALITE

2.1 Modification des statuts de la Communauté de Communes : organisation des mobilités (compétences facultatives)

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Chaque communauté de communes doit donc faire le choix de prendre cette compétence d'AOM avant le 31 mars 2021. **Le contenu de cette compétence :**

Les AOM, ainsi que la Région lorsqu'elle intervient, est compétente pour assurer des prestations de mobilité, ce qui leur permet d'organiser des services :

- Réguliers de transport public de personnes
- A la demande de transport public de personnes (en recourant, en pratique, à des opérateurs de transport ou à des artisans taxi)
- Transport scolaire
- Relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages
- De mobilité solidaire, de contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap
- Mettre en place un service conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistiques urbaine, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement

La loi renforce le rôle de la Région comme chef de file des mobilités au plan Régional. A l'échelle locale, les Régions proposent des bassins de mobilité qu'elles définissent en association avec les AOM de leur territoire.

Comme tout transfert de compétence, celle-ci doit donner lieu à une évaluation des charges transférées. **Les communes du Val de Sarthe exercent principalement la compétence mobilité sur les axes suivants :**

- **Mobilités actives par la mise en place des relais « coup de pouce » sur les communes de FILLE et de SPAY**
- **Mobilités partagées avec les véhicules MOUV'NGO mis à disposition des habitants par les communes de GUECELARD, ETIVAL, FERCE et MALICORNE**

La loi n'apporte pas d'évolution notable sur le financement des politiques locales de mobilité. Le « versement transport » est renommé « versement mobilité ». Il s'agit d'un impôt dont l'assiette est assise sur la masse salariale des entreprises de plus de 10 salariés. La levée du « versement transport » par une AOM est conditionnée à l'organisation d'un service régulier de transport public de personnes, c'est-à-dire des services dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance. La Communauté de Communes adhère au Pôle Métropolitain LE MANS Sarthe dont l'une des priorités de travail est la mobilité sous toutes ses formes. Le Pôle Métropolitain souhaite s'inscrire comme un acteur majeur de la mobilité et envisage de demander à ses EPCI adhérents de lui transférer la compétence mobilité

Par délibération en date du 18 Février 2021, la Communauté de Communes du Val de Sarthe à adopter la compétence « organisation des mobilités ».

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **D'ACCEPTER ou REFUSER** la modification des statuts proposés par le conseil de communauté pour le transfert de la compétence « organisation des mobilités ». Rubrique 19
- **D'ACCEPTER ou REFUSER** la nouvelle numérotation des compétences communautaires (Rubrique 19)
- **DE JOINDRE** pour référence à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts proposés par le conseil de communauté pour le transfert de la compétence « organisation des mobilités ». Rubrique 19. Le Conseil Municipal accepte également la nouvelle numérotation des compétences communautaires (rubrique 19).

III) AFFAIRES DIVERSES

3.1 Indemnité de gardiennage de l'église (année 2020)

Les circulaires du 8 Janvier 1987 et du 29 Juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 7 Mars 2019 si bien que les plafonds indemnitaires applicables pour le gardiennage des églises communales restent fixés en 2020 à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à **120.97 €** pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées (**ce qui est le cas pour la commune**).

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **D'ALLOUER** une somme de 120.97 € au titre de l'indemnité de gardiennage à la paroisse de MALICORNE sur SARTHE. A charge pour elle, de dispatcher au prorata temporis, la somme entre les différents prêtres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 120.97 € au titre de l'indemnité de gardiennage au prête chargé de la paroisse (occupant non permanent). Ce prête est Népomucène NTEZIMANA

3.2 Communications et informations du Maire

► Dénomination des salles communales

- Salle derrière l'église

Elle sera désormais nommée « Espace de la Vézanne » avec trois subdivisions :

& salle « Solange BOUHOURS » pour l'association Génération Mouvement

& salle « Mélodie » pour la musique

& à déterminer pour Familles Rurales (à voir avec la Présidente de l'association)

Une numérotation des lieux est à prévoir.

Cette salle sera dotée d'une ligne téléphonique pour respecter la réglementation en vigueur.

- Salle derrière l'ancien Bar

En accord avec la famille, cette salle sera appelée « Espace Thérèse TRIDON » et une ligne téléphonique sera également installée. Une adresse postale sera également allouée au site pour que la population puisse le retrouver assez facilement.

► Matériel de voirie

Le camion commandé en 2020 ne sera pas livré avant le mois de Mai ! Et encore pas de certitude absolue....

Il sera demandé à l'entreprise NISSAN de prêter un camion benne à la collectivité jusqu'à la livraison du camion (équipement indispensable à cette époque de tonte et de taille).

Par contre, le Kangoo électrique est désormais utilisé par le service technique.

► Souvenir des « Déportés »

La cérémonie, en comité très restreint, aura lieu **le vendredi 23 Avril à 18 H 30**. Une gerbe sera déposée aux monuments aux morts.

► Commission « culture et tourisme » de la communauté de communes »

Sandrine MALATERRE a assisté à la dernière réunion de la commission et elle a déploré la non mise en valeur des chemins de randonnées notamment sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

► Formation avec l'ADEME »

Sandrine MALATERRE a assisté à une formation dispensée par l'ADEME et le programme relatif aux « économies d'énergies » sera géré par le Pays.

En fin d'année, un agent employé par la Communauté de Communes sera chargé, à la demande des personnes privées, de gérer de A à Z le dossier relatif aux économies d'énergies (études, demandes de subventions etc...). Pour qu'il intervienne, l'affaire devra être conséquente et le vulgaire remplacement d'une chaudière par une personne privée ne sera pas de son ressort.

Il pourra mettre en place un plan d'ensemble pour que l'habitation puisse avoir la certification « bâtiment à basse consommation ou à haute qualité environnementale ».

► Marie Claire RAULT

- **Prochaine réunion du CMJ le vendredi 16 Avril**. Karine LOISEAU a confectionné des écharpes pour les nouveaux jeunes élus. Remerciements pour son travail.

- **« Argent de poche » à destination des jeunes** : le dossier sera géré en interne et un partenariat ne sera pas sollicité avec une autre collectivité ou un EPCI. La

commission « enfance, jeunesse » se réunira le jeudi 8 avril à 18 H 00 à la salle Thérèse TRIDON pour étudier le dossier.

- « **Un arbre, une naissance** » : la commission « enfance, jeunesse, cadre de vie » se réunira le jeudi 22 Avril à 18 H 30 à la salle Thérèse TRIDON pour évoquer ce dossier.

► **Hervé FONTAINEAU**

Pour la réfection de la salle polyvalente, il précise que le carreleur va intervenir cette semaine ainsi que l'entreprise (la SMAC) chargée de la rénovation de la couverture de la chaufferie. Un léger retard dans les travaux est à déplorer.

Il informe également le Conseil Municipal qu'il se réunira encore en Avril pour voter les taux d'imposition et avaliser l'état fiscal n°1259 présenté par l'administration fiscale. La réunion sera brève et pourra se dérouler un début de soirée. Les taux doivent être votés dans les 15 jours suivants la réception du document fiscal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 22 H 55